

**Cfdt:**Secteur
Sécurité sociale

LA CFDT N'A PAS SIGNÉ L'ACCORD SALAIRES 2022 LA NÉGOCIATION CONTINUE !



La **CFDT** a pris ses responsabilités et n'a pas signé ce 30 mars, l'accord Salaires 2022 qui portait principalement sur la mesure "bas salaires" et le déplaçonnement partiel des niveaux.

Aucune autre organisation syndicale représentative n'y a apposé sa signature pour la Convention Collective Employés et Cadres !

La CFE-CGC est la seule signataire des accords concernant les Agents de Direction et Praticiens Conseils qui portent sur le déplaçonnement partiel des niveaux. Cela s'appliquera uniquement pour les Praticiens Conseils.

L'employeur a déjà annoncé que la négociation Salaires 2022 n'était pas close et qu'il retournait vers les **Pouvoirs Publics** sur la question de l'augmentation de la valeur du point.

Cette absence de signature ne remet pas en cause la négociation Salaires 2022 !

Pour autant, pour la **CFDT**, rien ne justifie d'attendre une nouvelle proposition d'accord pour la mise en place de la mesure "bas salaires" dès le 1er janvier 2022.

C'est maintenant à l'employeur de prendre ses responsabilités et de revenir vers les Pouvoirs Publics pour agir en ce sens !



Comme elle s'y était engagée, la **CFDT** a écrit le 28 mars à Olivier Véran, ministre de la Santé et des Solidarités pour **revendiquer une augmentation de la valeur du point**, cela étant désormais acté pour la Fonction Publique.

La **CFDT** en a profité pour **rappeler que le versement de la mesure "bas salaires" est de la responsabilité de l'employeur** au vu du décrochage des salaires et du pouvoir d'achat !



Lire le courrier CFDT du 28 mars à Olivier Véran en flashant le QR ou en cliquant dessus



La CFDT compte se faire entendre à travers une série d'actions.

Le combat continue pour obtenir, EN PLUS de la mesure "bas salaires", une augmentation de la valeur du point pour TOUS les salariés de la Sécurité Sociale !

Flashez
Pour nous
rejoindre



Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale